

Du 21 octobre 2009 au 28 janvier 2010, un débat, mais quel débat ?

**Encore un débat, regretteront les uns !
Enfin un débat, se réjouiront les autres !**

Pourquoi un débat ?

Depuis 15 ans, beaucoup de choses ont déjà été dites et écrites sur l'aménagement de la route qui joint Castres à Toulouse, des décisions ont été prises, des aménagements réalisés, une concertation organisée. Alors, pourquoi aujourd'hui un débat public ?

D'abord, parce que le projet n'est plus le même : en 1994, il s'agissait de réaliser une route express, aujourd'hui c'est une autoroute concédée (donc à péage) ; ensuite, parce que le contexte a changé (d'une part, le projet de grand contournement autoroutier de Toulouse a été abandonné, d'autre part, le Grenelle de l'environnement, l'évolution de nos comportements peuvent modifier la façon dont les questions de mobilité et

de développement sont appréhendées) ; enfin, parce que c'est la loi (Loi de 2002 sur la démocratie de proximité qui organise la participation du public à l'élaboration des grands projets d'infrastructure).

Que va t-il se passer maintenant ?

La Commission particulière chargée d'organiser ce débat, neutre et indépendante, s'attachera d'abord à ce que l'information la plus complète possible sur ce projet soit à la disposition de tous ceux qui le souhaitent. Elle privilégiera les réunions publiques de proximité et veillera à ce que chacun puisse prendre la parole sans protocole mais avec la seule obligation de respecter la parole des autres.

Et après ?

A la fin du débat, la Commission rendra compte, sans prendre position, des arguments échangés pendant le débat de telle sorte que le maître d'ouvrage (en l'occurrence l'Etat) puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Le débat public n'est ni un sondage, ni un référendum. C'est la qualité des arguments, la qualité de l'écoute qui le fondent. Je ne doute pas que l'ouverture d'esprit des femmes et des hommes de cette région permettra un débat fructueux et intéressant.

DANIELLE BARRÈS
*Présidente de la Commission
particulière du débat public*

DÉCISION PARUE AU JOURNAL OFFICIEL

C'est lors de sa séance du 4 février 2009 que la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, a décidé d'organiser un débat.

Voici des extraits de cette décision, publiée au Journal Officiel du 21/02/2009 :

«considérant... que les objectifs assignés au projet revêtent un caractère national, considérant que les impacts socio-économiques... sont importants, considérant que les impacts sur l'environnement... sont significatifs, considérant que le projet comporte plusieurs modalités de financement, considérant que... l'abandon du projet de contournement autoroutier de Toulouse...constitue un élément nouveau de la concertation, décide :

-Article 1 : le projet d'achèvement de la mise à 2 x 2 voies de la liaison Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise à 2 x 2 voies progressive doit faire l'objet d'un débat public que la Commission a décidé d'organiser elle-même et dont elle confiera l'animation à une Commission particulière.

-Article 2 : le dossier du débat devra comporter notamment les résultats des études spécifiques engagées sur les thèmes particulièrement sensibles d'un point de vue environnemental».

Qu'est-ce qu'un débat public ?

Le débat public est voulu par la loi. Il répond à la volonté du législateur de consulter la population sur l'opportunité de projets d'aménagement d'intérêt national à forts enjeux socio-économiques.

Il permet à toutes les personnes concernées d'être informées du contenu du projet et d'exprimer leurs attentes. Le débat public est animé par une Commission particulière du débat public (CPDP) neutre et indépendante dans le respect de trois grands principes :

la transparence, avec une information claire, accessible et disponible apportée au public,

l'équivalence, selon laquelle toute personne quels que soient son statut ou sa fonction, peut s'exprimer, poser une question, donner son avis, émettre une proposition,

la confrontation des arguments, qui fondent les positions des uns et des autres, dans leur diversité et leur richesse.

L'objectif du débat public est de faire émerger tous les éléments nécessaires à une prise de décision du maître d'ouvrage en toute connaissance de cause. Pour cela, la mission de la CPDP est :

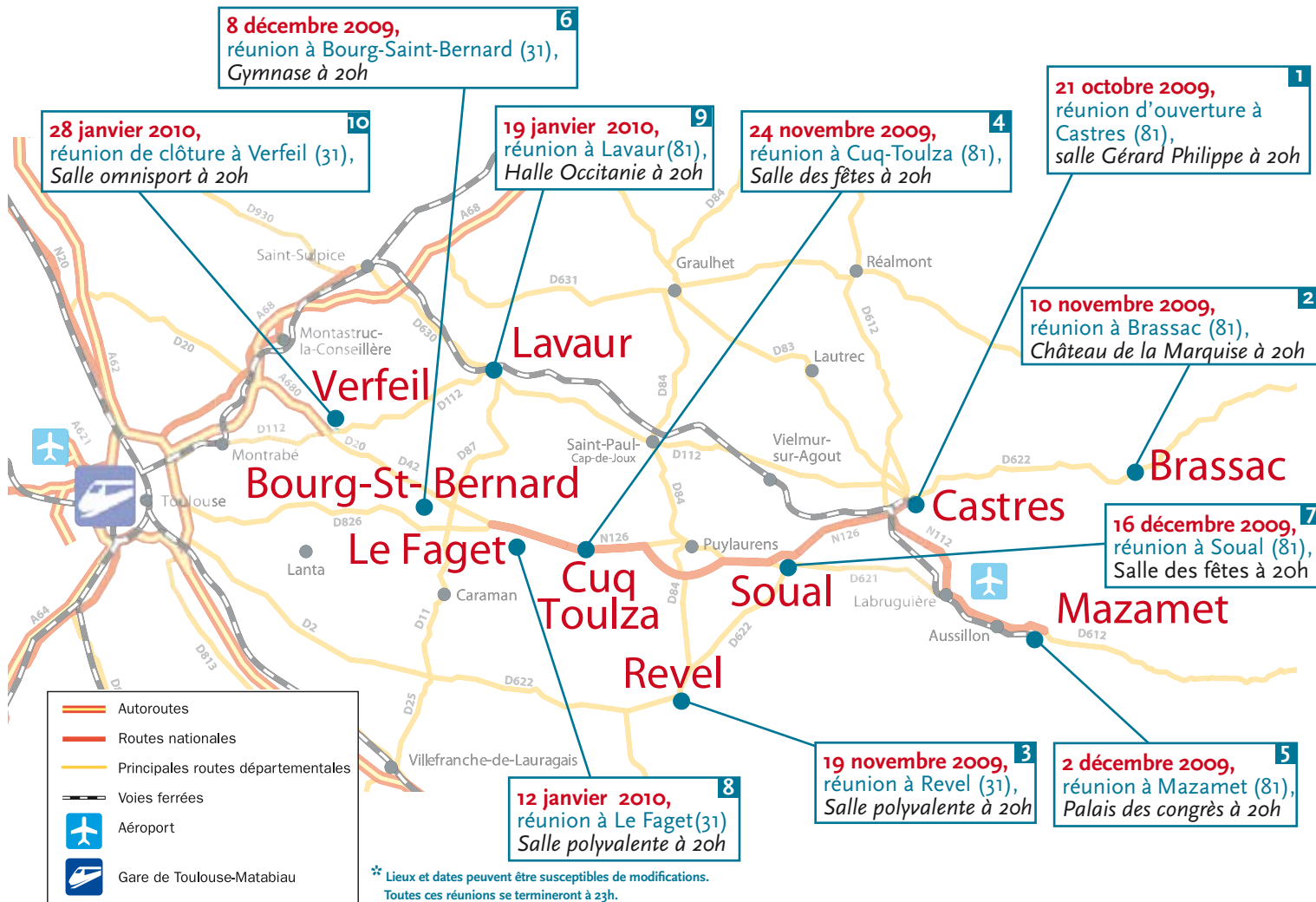
- d'organiser et animer le débat,
- de diffuser une information complète et objective,
- de mettre en place des moyens d'expression accessibles à tous,

• d'établir dans les deux mois qui suivent la fin du débat un compte-rendu synthétique reprenant l'ensemble des opinions et des arguments exprimés, accompagné d'un bilan du débat réalisé par le Président de la CNDP.

En fin de débat, la CPDP ne se prononce pas, ne rend aucun avis, mais retranscrit aussi précisément que possible ce qu'elle a retenu des échanges. C'est sur la base de ce compte rendu et de ce bilan et dans les 3 mois qui suivent leur publication que le maître d'ouvrage prendra sa décision et la rendra publique.

Des réunions publiques, où et quand*?

10 réunions publiques auront lieu dans les deux départements du Tarn et de la Haute-Garonne. Chacun aura l'opportunité de s'y exprimer, pour une éclairante confrontation des points de vue.



Comment participer ?

DES OUTILS POUR S'INFORMER

La **synthèse du dossier du maître d'ouvrage**, réalisée par la DREAL* Midi-Pyrénées, présente les enjeux et caractéristiques du projet, il existe également une version complète de ce dossier. Ces documents pourront être obtenus gratuitement auprès de la CPDP.

La **Lettre du débat** rendra compte de son déroulement, des réunions tenues ou à venir, des avis adressés à la Commission particulière. Elle sera envoyée à toute personne en faisant la demande.

La **carte «T»**, jointe à La Lettre du débat, permet d'obtenir des informations complémentaires.

Le **site Internet** présente la Commission particulière, le calendrier du débat, son actualité et sa documentation : compte-rendu des réunions, toutes les questions posées et toutes les réponses, cahiers d'acteurs... L'on peut également y prendre connaissance du dossier complet du Maître d'ouvrage. Et des études effectuées.

La synthèse du dossier du MO, les cahiers d'acteurs et La Lettre du débat seront à disposition lors des réunions publiques.

*Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DES OCCASIONS DE S'EXPRIMER

10 réunions publiques, ouvertes à tous, permettent de prendre connaissance du projet, de s'informer sur les positions exprimées, de livrer en direct son opinion et aussi d'entendre celle des autres, tout cela, entre le 21 octobre 2009 et le 28 janvier 2010.

Les **cahiers d'acteurs** sont des supports de communication spécialement destinés à ceux qui souhaitent présenter une argumentation développée (organisations, associations, collectivités territoriales...).

Leur fabrication est prise en charge gratuitement par la CPDP dans un délai de 3 semaines après réception des textes et images. Compte tenu de ces délais de fabrication, la date limite de réception des documents est fixée au 2 janvier 2010.

Le **site Internet** est également un lieu d'expression où le public peut poser une question ou émettre un avis. La CPDP veillera à ce que toute question reçoive une réponse

Le **courrier classique**, le **téléphone** (un numéro vert gratuit est mis à la disposition du public) ou le **courriel** restent des vecteurs d'expression pour interroger la Commission particulière du débat public, demander des informations ou exprimer un point de vue.

Coupon - réponse

Je souhaite recevoir gratuitement :

- Le dossier du maître d'ouvrage dans sa version imprimée (116 pages)
- Le dossier du maître d'ouvrage dans sa version CD-Rom
- La synthèse du dossier du maître d'ouvrage (4 pages)
- Les publications de la Commission particulière du débat public au fur et à mesure de leur parution

Nom Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Commune.....

Téléphone (facultatif)..... Courriel (facultatif).....

Ces informations facultatives sont destinées à l'information de la Commission particulière du débat public. Conformément à la loi du 2.1.1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de ces informations.

cndp

Commission particulière

du débat public

Liaison Castres-Toulouse

UN GROUPE AU SERVICE DU DÉBAT PUBLIC

Composition de la CPDP :

DANIELLE BARRÈS : Présidente

Ingénieur à la Mission d'anticipation Recherche/Société Développement durable (MaR/S) de l'Institut National de la Recherche Agronomique, Paris
Ancienne Chargée de Mission auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche au ministère de l'Agriculture - Ancienne Déléguée Générale Adjointe du Comité Français Contre la Faim - CFCF

NICOLAS BENVENU : Membre de la CPDP

Doctorant à l'Ecole des Mines de Paris - Diplômé des Instituts d'Etudes Politiques de Lille et de Paris
Chargé d'enseignement à l'Ecole des Mines et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

JEAN CRESPON : Membre de la CPDP

Ancien Président de la Région France Afrique du Groupe OMYA - Ancien membre du comité directeur et ancien Président de la Commission Environnement de l'UNICEM (Union des Industries de Carrières et de Matériaux) - Ancien Président du Syndicat du Blanc de Craie, Marbre et Dolomie - Ingénieur des Arts et Manufactures

NERTE DAUTIER : Membre de la CPDP

Ancienne Inspectrice des Sites à la Direction Régionale de l'Environnement de PACA - Ancienne Adjointe au Maire d'Aix-en-Provence, Chargée de la Culture - Commissaire Enquêteur - Historienne d'Art, spécialiste des jardins et du patrimoine

JEAN-YVES OLLIVIER : Membre de la CPDP

Membre du Conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Expert à la DIACT - Vice-président de l'Association Internationale : « Echanges Méditerranéens pour l'Eau, la Forêt et le Développement » - Ingénieur Général du GREF



De gauche à droite : Jean Crespon, Danielle Barrès, Nicolas Benvenu, Nerte Dautier, Jean-Yves Ollivier.

POUR CONTACTER LA CPDP

Commission particulière Liaison Castres-Toulouse

REGUS, Immeuble Atria - 8, Esplanade Compans Caffarelli - 31000 TOULOUSE

Tél. : 05 62 30 50 27

Email : contact@debatpublic-castrestoulouse.org

 **N°Vert** 0 800 350 300

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.debatpublic-castrestoulouse.org

- **Directrice de la publication** : Danielle Barrès
- **Conception** : Campardou Communication
- **Rédaction** : CPDP - Campardou Communication
- **Crédit photos** : CPDP - Francom - IGN - EGIS Environnement - Getty images (Ryan McVay)
- **Impression** : Fot - La Lettre du débat a été imprimée sur papier recyclé avec de l'encre sans plomb et biodégradable. Notre imprimeur, certifié Imprim vert applique des mesures de protection de l'environnement.




cndp
Commission particulière
du débat public
Liaison Castres-Toulouse

ECOPLI



20 g
Valable jusqu'au
20/03/2010

COMMISSION PARTICULIÈRE DÉBAT PUBLIC
LIAISON CASTRES-TOULOUSE
AUTORISATION 65973
31689 TOULOUSE CEDEX 6